

Contrat de Location du Gîte Rural N°G422(familial)

★Entre les soussignés

Propriétaire :

M. Jack Coignard, demurant au Haras de Sainte Eugénie 61160

Aubry en Exmes.

0233368080 / 0614513713

Et

Locataire :

Mr/Mme :

Demeurant à

.....

N° téléphone : /

Date d'arrivée: heure d'arrivée 16h .

Date de départ heure départ 10h

★ Désignation

La location porte sur un meublé au HARAS DE SAINTE EUGENIE

Cette location est agréée pour 5 personnes :

- 1 grande cuisine, salon salle a manger
- 1 chambre avec 1 lit double (1^{er} étage)
- 1 salle de bain (reliée à la chambre principale)
- 3 lits individuels (en mezzanine, au 2^{ème} étage)
- TV

★Durée

Le week-end : la location prend effet du vendredi soir jusqu'à 20 heures jusqu'au dimanche soir.

Les week-end prolongés : nuit supplémentaire facturée : .

La semaine : La location s'entend du samedi à partir de 16h jusqu'au samedi suivant 10h.

★Le loyer

Montant de la location :

Pour les locations longues durées, le loyer est à régler en début de période.

Électricité : facturé suivant le tarif EDF. Un relevé sera effectué à la fin de chaque période au compteur du gîte

★**Dépôt de garantie**

Une caution vous sera demandée le jour de votre arrivée (200€) restituée au plus tard dix jours après votre départ.

Attention; la caution est nullement une participation au loyer mais un dépôt de garantie en cas de dégradations commises par le locataire.

Si le montant des dégradations est supérieur à la caution, vous devez vous engager à régler le préjudice après l'inventaire de sortie.

Le propriétaire s'engage à justifier le montant de la remise en état du logement

La location devient effective à réception d'un exemplaire de ce contrat accompagné d'un chèque d'arrhes de 30% du montant de la location soit:.....€.

★**conditions générales**

Le locataire s'engage :

- à respecter le nombre maximum de personnes autorisées, cependant, notre site dispose de 3 chalets proches du gîte contenant chacun 1 lit double + 1 lit 1 personne.
- à respecter le matériel et les installations mis à sa disposition.
- s'assurer contre les risques liés à la location (vol, incendie, dégâts des eaux...)

Fait à

Le

Signature du locataire :

(précédé de la mention « *lu et approuvé* »)

Ce contrat vous a été remis en deux exemplaires, veuillez nous en retourner puis conserver l'autre.